

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

ARRONDISSEMENT

CANTON

Albi-Sud

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 14

Commune SALIÈS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 mars 2026

L'An deux mille vingt-six et le 20 mars

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 16 mars 2026, sous la présidence de **Jean-François ROCHEDREUX, le Maire**.

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX Jacky MIQUEL, Bernard TOMINET, Nathalie BRULANT, David FERRÉ, Florence CABROL, Bruno GASCON, Valérie JACQUET, Nicolas MARTIN, Jean-Louis VAUGARNY, Marine NAYME, Sabrina BORGOMANO, Evelyne CAVALIE-GUALLAR, Sophie CAMALON,.

Excusé : Larbi FAÏDI.

**DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE
REPRÉSENTANT LA COMMUNE**

Monsieur le Maire expose :

Dans chaque commune du département, un « correspondant défense » doit être désigné.

Créée en 2001, par le ministre délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Il est accompagné et soutenu dans sa mission par les délégués militaires départementaux (DMD), en relation avec les associations des auditeurs de l'IHEDN (Institut des hautes études de défense nationale).

Le rôle du « correspondant défense » est exclusivement informatif, pour constituer des « correspondants », des « relais », des « référents » et des « interfaces » entre le monde de la défense et leurs concitoyens.

Cette action permet de faciliter une meilleure compréhension entre les différents services de la défense, les habitants de la commune (concitoyens), et la commune elle-même.

Le « correspondant défense » est l'interlocuteur privilégié de l'autorité militaire lors de manifestations publiques, manifestations d'ordre patriotique, mais également en temps de crise (inondations, pollutions, ...).

Il est également le conseiller du Maire en matière de défense dans le cadre de la défense civile, en particulier dans la définition des besoins de sécurité générale ou de secours et des procédures s'y afférent. Il informe les administrés sur la réserve, sur la préparation militaire, le volontariat ou pour des actions particulières avec sollicitation des armées.

Il est le garant de la bonne exécution des opérations de recensement, de l'information sur la journée défense et citoyenneté. Il est un acteur attentif du développement de l'esprit de défense et du devoir de mémoire dans le cadre de l'éducation citoyenne.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de bien vouloir procéder à la désignation d'un « correspondant défense » pour la commune de SALIES.

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu que le « correspondant défense » est désigné par le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

DECIDE de procéder à la désignation d'un « correspondant défense » pour la commune de SALIES ;

DESIGNE Bernard TOMINET comme « correspondant défense » de la commune de SALIES.

**Certifié conforme au Registre.
2026**

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 20 mars

Le secrétaire de séance

Le Maire



David FERRE



Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 23 MARS 2026